

LE BREVANNAIS

N°39

AUTOMNE-HIVER 2015-2016



BONNE ANNEE 2016 !

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p 2	Etat civil	p 3-4
Information	p 5-6	Vie citoyenne	p 7
Vie du village	p 8-10	Vie associative	p11-12
Vie de l'Ecole	p 13-14	Le Tri	p15-16



Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Ce magazine du Brevannais de début d'année est l'occasion de vous présenter à titre personnel et au nom de l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal, tous nos vœux de santé et de prospérité.

Après une année 2015 où la guerre au Proche Orient, les réfugiés fuyant la guerre, les attentats terroristes de janvier décimant la rédaction de Charlie Hebdo, la prise d'otage de l'Hyper Cascher du 12ème arrondissement de Paris, ce furent les attentats barbares du 13 Novembre au Bataclan sur les terrasses parisiennes et au stade de France, c'est une nouvelle année qui débute que je souhaite plus humaniste et solidaire, faite de débats républicains et non de violence.

Je souhaite ardemment que cette nouvelle année soit riche de projets et de réussites et qu'elle vous apporte, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, la réalisation de toutes vos espérances. 2016 sera pour notre commune une année de transition, qui permettra de préparer les investissements de 2017, à savoir la réfection de l'Avenue Eisenhower. Le SIDEC ayant décidé de ne subventionner que tous les deux ans les travaux d'enfouissement de réseau, ce n'est donc qu'en 2017 que nous pourrons commencer les travaux subventionnables. La Ville de Dole reportant à nouveau son intervention sur cette voie qui nous est commune, un parti-pris d'aménagement va être proposé afin de traiter également les abords de la RD973 en partenariat avec la Ville de DOLE et le Département lorsque ce dernier aura décidé de la méthode d'intervention financière auprès des communes, en matière de voirie.

Nous allons poursuivre notre travail concernant la sécurisation des voiries, notamment la vitesse qui est récurrente dans notre village. Il est déplorable d'être obligé d'intervenir à cause de personnes qui ne respectent pas les règles élémentaires de sécurité, et qui de ce fait en ennuient beaucoup d'autres. La gendarmerie est sensibilisée à cette problématique et réalise des contrôles ponctuels.

Nous allons, compte-tenu des baisses des dotations de l'Etat, des subventions des conseils départemental et régional, continuer de maîtriser la fiscalité en reconduisant nos politiques d'économies, voire en étudiant d'autres possibilités.

Je vous invite à participer à notre réunion publique qui aura lieu au printemps et qui permettra de mieux vous expliquer les futurs investissements et de dialoguer sur de nombreux problèmes concernant notre village.

Le Maire, G.FUMEY

MARIAGES

**Jean-Jacques DORJER et
Catherine Henriette Claudie PETIT**
Mariés le 10 janvier 2015



**Romain DEDENON et
Marie Elise Isabelle TISSOT**
Mariés le 05 septembre 2015

**Vincent David-Clément DEHARBE
et Anne-Lucie SEJNEZ**
Mariés le 08 mai 2015



**Eric Jean François FLEURY et
Nelly Paulette Germaine PETIT**
Mariés le 25 juillet 2015



**Xavier Christian André BOURGEOIS et
Cynthia Rose Maria TORRES-
BERMEJO**
Mariés le 03 octobre 2015



**François-Xavier Georges Aymard
PUGET et Jean-Gabriel Marius
Thierry Pierre-Clovis FLESCH**
Mariés le 19 décembre 2015



NAISSANCES

Naissances hors commune :

- Lina Florence Agnès PINGON née le 3 avril 2015
- Hugo MAZIER né le 25 mai 2015
- Maxime, Gérard, Michel CHEVALIER né le 29 mai 2015
- Soline GRANDHAYE née le 6 août 2015
- Milan, Clément POIROT né le 13 août 2015
- Maëlan, Didier, Jean-Pierre COUTROT né le 28 septembre 2015

DECES

Acte de décès :

- Monsieur **Marco Paulo RODRIGUES** né le 25 juin 1968 à CEDOFEITAT (Portugal), décédé le 19 février 2015 à BREVANS

Transcriptions de décès :

- Madame **Marie, Colette, Eugénie PASSEY-MORIN** née le 10 février 1929 à DIJON, décédée le 13 avril 2015 à DOLE.
- Monsieur **Mohammed ADDA BENIKHLEF** né le 15 novembre 1963 à OULHACA GHERABA (Algérie), décédé le 25 septembre 2015 à Dole.

Décès de M. Daniel LOISON, Maire de Brevans de 1983 à 1993 Adjoint de 1977 à 1983



Son histoire "brevannaise" a commencé lorsqu'il venait réviser ses examens dans le jardin que ses parents cultivaient rue de la Courbe. De cette période il garda une certaine tendresse pour le village au point de s'y installer et de s'investir dans la vie Brevannaise. Il fut un époux et un père aimant et dévoué à sa famille. il s'est éteint le 05 octobre 2015 après 18 mois d'un dur combat.

Mairie: Horaires d'ouverture

Lundi: 9h-11h30 13h30 - 17h30

Mardi, Jeudi, vendredi: 13h30 - 17h30

tel : 03 84 72 51 18 Fax : 03 84 72 99 27

Adresse Email: Mairiebrevans@wanadoo.fr

Adresse postale: 5 place Louise et Benjamin CONSTANT
39100 BREVANS

Site internet : www.brevans.fr



déchèterie : Horaires d'ouverture

HIVER : du 27/10/2015 au 028/03/2016 du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15

ETE : du 31/03/2016 au 25/10/2016 du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 18h15

Recensement de la population

Nouvelle population légale au 1^{er} janvier 2016

Population municipale	652
Population comptée à part*	25
Population totale	677



*Etudiant majeur logé dans une autre commune, personne en moyen ou long séjour, en maison de retraite...

La conciliation

Une solution pour régler différents et conflits avant un procès souvent disproportionné. Elle est simple, gratuite et rapide, souvent efficace pour un accord amiable.

Vous pouvez désormais solliciter le conciliateur de justice au plus près de votre ressort géographique.

Volontaire non rétribué, le conciliateur est un auxiliaire de justice assermenté, impartial et discret nommé par le premier président de la cour d'appel.

Il dispose de larges domaines de compétence en matière de conflits de voisinage, propriétaires/locataires, consommation, copropriétés, recouvrement de sommes d'argent, contestation de factures, ventes de véhicules, malfaçons, litiges commerciaux, baux ruraux...etc

Comment saisir le conciliateur : Simplement par téléphone pour un rendez-vous lors de ses permanences aux mairies de MOISSEY et ORCHAMPS, respectivement les 1^{er}, 3^e et 2^e, 4^e jeudi du mois de 9h à 13h.

Votre interlocuteur : **Jacques BRIGANDET** – Tel : **07 82 95 90 03**

Le 5 Avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition

Cette évolution va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la HD (haute définition).

A partir d'Avril 2016, tous les foyers reliés à l'antenne râteau, recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT.

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible, sinon la réception de la télévision sera interrompue le 5 avril.

Comment vérifier son équipement ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :

- Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4)
- Ou Arte HD (en vous plaçant sur la chaîne 7 ou la chaîne 57).

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à prévoir.

Vous pouvez effectuer un test de diagnostic sur le site « recevoirlatnt.fr » ou par téléphone au 0970 818 818.

Que faut-il faire ?

- S'équiper avant le 5 avril

En général la plupart des foyers sont déjà équipés.

Sinon il suffit d'acheter un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 (environ 25/30 €).

- Le 5 avril, procéder à une nouvelle recherche des chaînes,

Pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur.



Conseil Départemental d'Accès au Droit du Jura (CDAD)

Le Département d'Accès au Droit du Jura permet un accès juridique gratuit et confidentiel à tous les citoyens dans le besoin. Tout citoyen peut bénéficier :

- D'une information générale sur les droits et les obligations et orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre.
- D'une aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles.
- De consultations juridiques et d'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

La CDAD du Jura offre à ce jour les services suivants :

- Permanence téléphonique au 03 84 47 19 46
- Consultations gratuites offertes par le barreau, la chambre départementale des huissiers et celle des notaires, une fois par mois à Lons le Saunier, Dole et Saint Claude.
- Un point d'accès au droit à la maison d'arrêt de Lons le Saunier.
- Un site internet : cdad.jura@orange.fr

Développement du service civique

Le développement du dispositif service civique se poursuit, donnant la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager au profit de missions d'intérêt général. Cet engagement citoyen contribue à renforcer la cohésion nationale. Les domaines d'intervention reconnus prioritaires par la nation concernent : solidarité, environnement, santé, éducation pour tous, mémoire et citoyenneté, culture et loisirs, intervention d'urgence en cas de crise.

Afin d'informer et d'accompagner les jeunes et les collectivités publiques intéressés par ce dispositif, la Direction départementale de la Cohésion et de la Protection des Populations du Jura organise, en collaboration avec la Fédération du Jura de la Ligue de l'Enseignement, le Réseau Info Jeunesse et l'association UFCV, une rencontre le

3 février de 18h à 20h à Dole (MJC Place Barberousse)

Pôle emploi

Pôle emploi simplifie aujourd'hui les démarches d'inscription des demandeurs d'emploi et renforce leur suivi avec des actions ciblées et personnalisées.



Afin d'améliorer la rapidité de traitement des données et un démarrage plus rapide de l'accompagnement, la personne à la recherche d'un emploi effectuera son inscription et sa demande d'allocation sur le site pole-emploi.

Par ailleurs le demandeur d'emploi sera suivi par le même conseiller tout au long de son parcours et disposera de son adresse mail pour le contacter directement.

Permanence des conseillers départementaux

Monsieur Franck DAVID et Madame Sandrine MARION conseillers départementaux pour le canton d'Authume tiennent une permanence le 3^e mercredi de chaque mois en mairie d'Authume de 17h30 à 20h.

En dehors de ces dates vous pouvez les contacter par téléphone :

F. DAVID 06 08 05 04 05

S. MARION 06 76 86 59 71

Linky le compteur communicant d'ERDF

Sont concernés par les compteurs *Linky*, tous les foyers ou bâtiments disposant d'une puissance inférieure à 36 KVa : particuliers, professionnels, collectivités, état.

Le compteur *Linky* rend possible la mise en place de nouveaux services aux clients tels que :

- Suivi de la consommation d'électricité via un espace personnel sécurisé accessible sur internet.
- interventions à distance, sans rendez-vous et sans dérangement pour le client (mise en service, relève, résiliation...)
- facturation sur la base de la consommation réelle et non sur estimation.
- possibilité de pilotage des appareils de la maison.
- identification plus rapide des pannes réduisant ainsi les coupures de courant.

Le déploiement du compteur *Linky* n'engendre ni travaux, ni frais à la charge des communes ou des contribuables.

Chiffres clés

35 millions De compteurs <i>Linky</i> à poser	6 ans de déploiement	30 minutes de pose
+ de 300 000 compteurs <i>Linky</i> déjà en service depuis 2011	0€ facturé au client	5 millions d'€ de budget global

Urbanisme

Ravalement de façade :

La réfection de la façade des bâtiments ne donne pas lieu à une déclaration de travaux si la teinte d'origine est conservée.

Si vous optez pour une nouvelle couleur, une déclaration de travaux est obligatoire.

(nouvelle règle applicable depuis avril 2015)

Elagage des Haies :

Vous devez veiller à ce que vos plantations n'empiètent pas sur le domaine public. Vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher les piétons de marcher sur les trottoirs ou présenter un danger pour la circulation routière.

Si tel est le cas, au vu de l'article L2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut, après mise en demeure restée sans résultat, faire procéder aux travaux d'élagage. Les frais afférents aux opérations sont alors à la charge du propriétaire négligent.

Il est rappelé que la hauteur des haies est limitée à 2 m.

Modification de limites de la commune :

Cette modification concerne les parcelles situées entre le haras et la Grande Rue.

Une enquête publique aura lieu du 29 février au 12 mars 2016 concernant la modification des limites communales entre Dole et Brevans.

Deux permanences seront tenues en mairie de Brevans par le commissaire enquêteur : mardi 8 mars 2016 de 14h à 16h et samedi 12 mars 2016 de 10h à 12h. Une permanence sera tenue en mairie de Dole jeudi 3 mars 2016 de 10h à 12h.



Incivilités

Sur la Place de la Mare, des citoyens indécents ont laissé le sol jonché de bouteilles et autres débris de verre.



La plaque métallique qui formait le plancher de la cabine a été dérobée. Orange a donc dû procéder à sa dépose de façon anticipée, puisque les cabines disparaîtront progressivement des paysages.



Déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux pour enfants, et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35€).

Plusieurs Brevannais ont constaté à diverses reprises ces incivilités. Il est donc demandé à chaque propriétaire de chien de veiller au respect de ces règles pour le bien-être de tous.

Travaux au château d'eau de Brevans

Comme vous avez pu le remarquer, des travaux de rénovation sont en cours sur le château d'eau de Brevans. Ce château d'eau, d'une capacité de 3000 m³ a été construit en 1958/1959 par l'entreprise Ortelli sur le principe du coffrage glissant ; il a été mis en service en janvier 1960. Il mesure environ 35 m de haut et il faut monter 145 marches pour accéder au dessus du réservoir.

Comme vous avez pu le remarquer, des travaux de rénovation sont en cours sur le château d'eau de Brevans

Ce château d'eau, d'une capacité de 3000 m³ a été construit en 1958/1959 par l'entreprise Ortelli sur le principe du coffrage glissant ; il a été mis en service en janvier 1960. Il mesure environ 35 m de haut et il faut monter 145 marches pour accéder au dessus du réservoir.

Ce château d'eau alimente « Brevans village » et Baverans ; les lotissements du Parc et des Bourguignons sont alimentés par le château d'eau du Tumulus. Pendant la durée des travaux, c'est ce dernier qui approvisionne le « village » et Baverans.

La S.I.E. Région de Dole en est le propriétaire, la SOGEDO étant le concessionnaire

Quelques fissures étaient apparues sur le pourtour du réservoir (normal au bout de 55 ans ,,,). Les travaux de réfection en cours sont réalisés par l'entreprise SADE pour les terrassements, la pose d'une nouvelle clôture, l'enfouissement, le remplacement et l'isolation intérieure des canalisations et la Sté Etanchéité Rationnelle de Lyon pour ce qui concerne l'étanchéité de la cuve, les reprises de béton, le changement des portes et fenêtres , la peinture extérieure et le nettoyage des pierres de façade.



Les essais d'étanchéité sont en cours et la remise en service est programmée au début de cette nouvelle année.



Quelques vues



du Haut du château d'eau



Fleurissement du village



Des bulbes ont été plantés par quelques conseillers courageux.

Afin que le printemps égaye les parterres de belles couleurs...



Cérémonie du 11 novembre



Les enfants de l'école de Brevans, avaient été invités à participer à ce devoir de mémoire. La municipalité remercie tous ceux qui ont répondu à cette invitation.

La cérémonie, qui célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la commémoration de la Victoire et de la Paix et l'hommage à tous les morts pour la France, s'est déroulée, cette année encore devant une assemblée recueillie



Colis de Noël des aînés



En cette période d'économie, les bénéficiaires en couple ont reçu cette année, un seul paquet cadeau un peu plus conséquent.

Lundi 21 décembre, les aînés de la commune se sont retrouvés salle Jean Ferrat pour la remise des colis de Noël.

C'est dans la convivialité qu'ils y ont dégusté un bon goûter avant de recevoir leur colis.



Vœux à la population

Samedi 16 janvier, le Maire a présenté ses vœux à la population. A cette occasion, il a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants du village.

Gérard FUMEY a ensuite fait un bilan de l'année écoulée, avec principalement la réalisation des travaux de la Rue Marlin et des trottoirs du Parc, et des actions ciblées qui ont généré des économies budgétaires pour compenser la baisse des dotations de l'Etat. Cela a permis de ne pas augmenter les impôts communaux depuis 2008 et ce sera encore le cas pour 2016.

Cette nouvelle année sera marquée par la préparation du dossier des travaux de l'avenue Eisenhower qui seront

réalisés en 2017. Le travail de sécurisation des voies communales va continuer, là où la vitesse est le facteur principal de dangerosité.



Repas de Noël au restaurant scolaire



Au menu : feuilleté de saumon et crevettes, filet de poulet à la crème accompagné de riz et champignons, mimolette et bûche de Noël. A la fin du repas, chacun des enfants a reçu un petit sachet de friandises.



Lundi 14 décembre, 51 petits convives encadrés par 6 animatrices se sont réunis autour d'un délicieux repas de Noël.

DROIT de REPONSE

Droit de réponse du 15/11/2015

« L'association Coviejura@orange.fr tient à préciser qu'elle conteste toujours le bienfondé de l'usine de méthanisation à l'entrée de Dole et accepte les décisions administratives prononcées.

Nous n'avons jamais refusé de visiter une usine, nous l'avons fait le 24 juillet 2015 à Obernai : 6000 tonnes d'intrants en 2015, ce qui n'est pas comparable à celle de Brevans : 35 000 tonnes par an. Sur place des nuisances proportionnelles au volume d'intrants ont été observées. D'autre-part, nous n'avons pas déposé de recours au tribunal administratif par manque de moyen financier et non par manque de moyen juridique. Notre action s'oriente dorénavant vers une action de vigilance pendant la construction et le fonctionnement de cette usine en espérant que cette usine ne fera plus parler d'elle. »

Pour le bureau de Covie-Jura : B Morland

Information service public : recours auprès du tribunal administratif

Le dépôt d'une requête devant le juge administratif se fait sous forme d'une lettre sur papier libre, dans laquelle est exposée la demande. Elle doit être rédigée en langue française et être soit manuscrite, soit dactylographiée... La représentation par un avocat n'est pas obligatoire, contrairement à ce qui a pu être dit.

Pour toute information, vous pouvez consulter le site : « www.service-public.fr/particuliers/vosdroits »

Les Petits Pas Brevannais



Comme prévu, nous avons poursuivi notre échange avec le club de marche de Pont-Scorff en Bretagne lors d'un séjour du 10 au 15 septembre à GUIDEL-PLAGES auquel 22 personnes ont participé. En octobre, la dernière sortie nous a permis de découvrir les alentours de Colonne et Toulouse le Chateau. Fin novembre, l'année s'est achevée avec notre repas de fin d'année à la salle des fêtes de Brevans. Notre assemblée générale annuelle aura lieu le :

Mercredi 3 Février 2016 à 18h30 à la salle polyvalente de Brevans.

Si vous aimez la randonnée conviviale, vous êtes les bienvenus.

L'association a pour objectifs:

- de se détendre,
- de permettre à tous de marcher jeunes et moins jeunes
- de s'aérer,
- de se rencontrer...

Marche hebdomadaire de 5 à 7 km :

En période d'hiver, rendez-vous le mardi à 14h30 et le vendredi à 10h, place de la mairie à BREVANS, à l'arrivée des beaux jours nous décalons les horaires du mardi à 18h et du vendredi à 9 h.

Sorties mensuelles organisées sur la journée avec pique-nique et balade de 10 à 15 km, à compter du mois de mars- avril. Le programme sera établi lors de l'assemblée générale.

Pour tous renseignements contacter la Présidente : Josy ROZ : 03 84 82 3145 ou par mail josiane.roz@orange.fr.

Association des Parents d'Elèves (APE)

Pour cette première partie d'année l'APE a organisé une soirée tartiflette qui a rassemblé 12 familles... un peu moins que d'habitude.

Puis un après-midi récréatif pour Noël avec des ateliers pour les enfants (coloriages, maquillage, cuisine, cartes de vœux, boules de Noël, guirlandes...) et une restauration sur place.

Une vraie réussite !!

Téléthon 2015, rallye Biéléthon :



L'équipe des bielles brevannaises est fière d'annoncer que, avec leur partenaire de Rahon (comité des fêtes et municipalité) la somme de **3693,35 €** a été collectée à l'occasion du rallye organisé par l'équipe brevannaise, somme qui sera intégralement reversée à l'AFM Jura Nord.

Il faut rappeler que ce rallye Inter village part chaque année de Brevans (9 heures à 9h40 sur la place de la mairie) et permet de collecter des fonds dans une ambiance détendue dans les communes volontaires qui ne participent pas au téléthon à l'occasion d'une autre animation.

Le chiffre de cette année est en baisse par rapport à 2014 car, l'an dernier, le rallye avait collecté pour la première fois les 4000 euros espérés!

Peu importe, ce qu'il faut retenir est le fait que sans ce rallye, les communes visitées n'auraient rien rapporté à l'AFM !

Le club prend en charge tous les frais occasionnés par cette organisation (courrier, documents, assurance) ainsi, l'intégralité des fonds est donc reversée au TELETHON.

Merci aux communes qui ont été cette année: Brevans, Baverans, Archelange, Gatey, Rahon, Gevry et Neuville pour leur accueil de qualité.



Merci à tous les donateurs et aux participants et à l'année prochaine

Association Kréadéco



Beaucoup de succès cette année encore pour le Marché de Noël !

L'accueil y est toujours très convivial et les réalisations originales sont indispensables pour une jolie table de fête ou une idée cadeau...

A l'école de Baverans

Depuis la rentrée, une nouvelle enseignante est arrivée dans la classe de PS MS il s'agit de Mme Picard Claudine.



La classe de GS CP est allée au muséum de Dijon pour visiter une exposition sur les prédateurs, pour visiter le muséum et découvrir les différentes vies animales sur la Terre...



...et pour regarder un film sur les dinosaures.



La classe de PS MS est allée en forêt de Chaux pour se balader et ramasser des feuilles et des fruits d'automne.





Les 2 classes se sont rendues à la médiathèque de Dole



Contrôle des Bacs

Suite aux contrôles des bacs effectués le 26 octobre et le 14 décembre 2015, il apparaît que la plupart des bacs étaient conformes. Seuls quelques bacs présentaient des erreurs (bouteilles de verre, robot ménager, prospectus...)
Nous vous rappelons que la qualité du tri a une incidence sur les tarifs appliqués au traitement des bacs d'emballages ménagers recyclables.
Pour tout bac non conforme, un avis de passage est laissé dans la boîte aux lettres.



- Pour les bacs à ordures ménagères résiduelles (gris), tous les déchets doivent être mis en sacs et ne pas excéder la contenance du bac.
- Pour les bacs à déchets recyclables (bleus ou jaunes), les déchets doivent être en vrac et respecter le guide du tri (**voir le tableau en dernière page**)
- Vous trouvez un conteneur à verre, un pour le papier, et un autre pour le textile **place de la Mare**.
- Depuis le début de la nouvelle année, la collecte de bacs jaunes ou bleus se fait le lundi des semaines paires.

Utilisation des badges : Le badge d'accès en déchetterie, obligatoire depuis le 18 janvier 2016 permet **26 passages** dans l'année, avec au maximum **3 m²** de déchets à chaque fois. Au-delà, chaque passage supplémentaire sera facturé **20€**. En cas de déménagement ou de maison à vider, on peut faire une demande spéciale.

INTERFRINGUE

Deux élues ont pu visiter les locaux de l'entreprise « Interfringue », une des quatre entités constituant l'association Coop'Agir, destinée à coopérer et agir pour l'emploi, l'hébergement et le logement du Grand Dole.

« Interfringue » est une entreprise d'utilité sociale, créatrice d'emplois solidaires et acteur économique du réemploi et de la valorisation de textiles usagés (textiles, linges de maison, maroquinerie et chaussures).

Ses missions sont : **sociale** (créer des emplois d'insertion), **écologique** (réduction des déchets textiles par la collecte et le réemploi), **territoriale** (développement de projets socio-économiques innovants).



Des emplois sont proposés au sein de l'entreprise dans le cadre d'un parcours d'insertion, avec un agrément préalable par Pôle Emploi.

Interfringue collecte les textiles usagés déposés par les particuliers dans les containers situés sur le territoire du SICTOM de la zone du Grand Dole. Un container est à la disposition des Brevannais sur la place vers le tennis.

Puis les vêtements sont triés en atelier, pour ensuite approvisionner la boutique solidaire, qui les vendra à prix modeste. Ceux qui ne seront pas vendus en boutique sont achetés par des entreprises de recyclage.

Adresses utiles :

Interfringue (chantier d'insertion)
15 Avenue de Landon . Tél : 03 84 79 20 05

Magasin solidaire :
51 Avenue Duhamel

Quelques chiffres : 300 tonnes collectées
160 tonnes triées
40 tonnes vendues en boutique solidaire



Les couleurs du CI
SDCV de la Zone de Brie

LE BON SENS DU TRI de vos déchets

COMPOSTEUR

Déchets verts, épluchures et fruits et légumes abîmés
Compostez dans votre jardin

Coûts : 0



Epluchures, fruits et légumes abîmés



Marc de café et son filtre, sachets de thé essuie-tout usagé



Déchets verts en mélange: feuilles mortes, tonte, fleurs fanées, taille de haie, cendre, sciure et copeaux de bois



Restes de repas
Déconseillé : viande et poisson



Coquilles d'oeufs

RECYCLERIE

Objets pouvant être réutilisés

Coûts : 0



Electroménager, TV, HiFi, vidéo



Mobilier, vélos



Vaisselle



Vêtements, maroquinerie, chaussures et couvertures



Livres et jouets, CD et DVD

"POINT TRI" en Apport Volontaire

- Papier, journaux, revues, magazines,
- Verre,
- Textile

Recyclage des matériaux

Coûts : 0

Conteneur à PAPIER



Journaux, Revues, Magazines (JRM)



Conteneur à VERRE



Bouteilles, bocaux et pots en verre

Conteneur à TEXTILE



Vêtements, chaussures, maroquinerie, bagagerie, linge de maison

BAC autocollant / couvercle jaune ou bleu en VRAC

Uniquement les Emballages Ménagers Recyclables

Coûts : 0,05

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles, flacons, sacs et films en plastique

EMBALLAGES EN CARTON / CARTONNETTE



Briques alimentaires, cartonnettes, boîtes à oeufs

EMBALLAGES EN METAUX



Aérosols, cannettes, boîtes de conserve
En aluminium et en acier

DECHETERIE

Déchets à trier par matière pour le recyclage, la valorisation matière ou énergétique

Coûts : 0,05



Bois



Eclairages



Matelas, mobilier hors d'usage



Plastiques durs ou films souples



Déchets d'équipements électriques et électroniques



Déchets toxiques, huiles végétales et minérales, piles et batteries, cartouche d'encre



Pneus



Gros cartons carton ondulé



Ferraille



Gravats



Déchets verts



Polystyrène

BAC couvercle gris en sac

Déchets Ordures Ménagères restants

Coûts : 0,05



Restes de viande et de poisson



Emballages gras et sales, pots de yaourt, crème, barquettes en plastique et polystyrène, blisters



Déchets d'hygiène, couches, lingettes



Ampoule à filament



Conservez ce document pour vous guider dans le Tri